|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/15/5 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 2 mars 2015 | | |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Quinzième session**

**Genève, 20 – 24 avril 2015**

RAPPORT SUR LE FORUM D’EXPERTS DE L’OMPI SUR LE TRANSFERT INTERNATIONAL DE TECHNOLOGIE

*établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient un rapport sur le *Forum d’experts de l’OMPI sur le transfert international de technologie*, qui s’est tenu à Genève du 16 au 18 février 2015, dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (CDIP/6/4 Rev.[[1]](#footnote-2)).
2. *Le CDIP est invité à examiner et à approuver le contenu du présent document.*

[L’annexe suit]

**Table des matières**

[Historique 2](#_Toc413767545)

[Rapport factuel 2](#_Toc413767546)

[Exposés liminaires 3](#_Toc413767547)

[Principales sessions 4](#_Toc413767548)

[Session 1 : études analytiques sur le transfert international de technologie 4](#_Toc413767549)

[Session 2 : mesures de promotion du transfert international de technologie : problèmes et solutions 8](#_Toc413767550)

[Session 3 : récapitulation et clôture : sujets de réflexion pour le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) de l’OMPI 10](#_Toc413767551)

[Retour d’information 12](#_Toc413767552)

# Historique

1. Les résultats escomptés pour le “Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs”, approuvé par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa sixième session tenue en novembre 2010, étaient les suivants :
   1. l’organisation de cinq réunions régionales de consultation sur le transfert de technologie;
   2. la réalisation de six études analytiques examinées par des pairs;
   3. l’établissement d’un document de fond sur l’élaboration de solutions, destiné à servir de base aux délibérations du forum d’experts internationaux, qui sera soumis au CDIP pour approbation;
   4. l’organisation d’un forum d’experts internationaux sous la forme d’une conférence internationale;
   5. la constitution et la fourniture d’éléments d’information, de modules, d’instruments d’apprentissage et d’autres instruments à la suite des recommandations adoptées au forum d’experts internationaux de haut niveau;
   6. la création d’un forum sur le Web; et
   7. l’incorporation, dans les programmes de l’OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation des activités susmentionnées, après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l’Assemblée générale.
2. Suite à l’organisation de cinq réunions régionales de consultation sur le transfert de technologie, à la réalisation de six études analytiques examinées par des pairs et à l’approbation par le CDIP d’un document de fond, le forum d’experts sur le transfert international de technologie, prévu dans le cadre du projet, s’est tenu au siège de l’OMPI à Genève, du 16 au 18 février 2015.
3. Le présent rapport factuel résume les débats tenus au sein du Forum et présente les “réflexions des experts” que le CDIP est invité à examiner et à approuver en vue d’intégrer les travaux visant à mettre en œuvre ces réflexions dans les programmes de travail de l’OMPI.

# Rapport factuel

1. Comme cela avait été approuvé par le CDIP à sa quatorzième session (CDIP/14/8 Rev.2[[2]](#footnote-3)), le forum d’experts sur le transfert international de technologie a pris la forme d’une conférence internationale pour amorcer des discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l’OMPI, afin de faciliter l’accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie, y compris dans des domaines émergents ainsi que dans d’autres domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement à la lumière des recommandations nos 19, 25, 26 et 28 (alimentation, agriculture, changement climatique). S’appuyant, entre autres, sur les résultats des cinq réunions de consultations régionales sur le transfert de technologie, les six études examinées par des pairs et l’expérience de spécialistes mondiaux des questions de transfert de droits de propriété intellectuelle dans les milieux universitaires et industriels, le Forum a constitué une structure de dialogue ouvert entre experts aussi bien de pays développés que de pays en développement, compétents dans le domaine du transfert de technologie entre les secteurs public et privé et a permis également de débattre des politiques de propriété intellectuelle à l’appui du transfert de technologie mises au point par les pays développés.
2. Tous les exposés présentés lors de l’événement sont disponibles sur le site Web de la conférence[[3]](#footnote-4). En outre, des vidéos à la demande pour les trois jours sont également disponibles en télédiffusion sur le site Web de l’OMPI[[4]](#footnote-5).
3. Quelque 130 personnes ont participé à l’événement[[5]](#footnote-6). Durant la totalité des trois jours, les débats ont été diffusés sur le site Web de l’OMPI.

## Exposés liminaires

1. Après l’allocution de bienvenue prononcée par M. John Sandage, vice‑directeur général chargé du Secteur des brevets et de la technologie, l’événement a débuté par deux exposés liminaires, offrant des perspectives de haut niveau sur le transfert international de technologie du point de vue des pays développés et des pays en développement[[6]](#footnote-7).
2. Dans son exposé liminaire sur “Le transfert international de technologie du point de vue des pays développés”, Mme Sherry Knowles, directrice, Knowles Intellectual Property Strategies, LLC, Atlanta, Géorgie (États‑Unis d’Amérique), a mis l’accent sur les actions qui pouvaient être entreprises, notamment par l’OMPI et le secteur privé, en vue de favoriser le transfert international de technologie. Elle a encouragé l’“autorecensement,” c’est‑à‑dire le recensement des besoins spécifiques par le biais d’un “centre d’échange”, qui mettrait en lien les demandeurs et les entreprises au travers d’une base de données de routage, comme étant la clé pour assurer un transfert international de technologie efficace. De plus, les résultats de récentes expériences menées dans des sociétés pharmaceutiques ont montré que les communautés de *savoirs* étaient plus attractives pour les pays en développement que les communautés de *brevets*. C’est pourquoi l’élaboration d’un ensemble d’outils de renforcement des capacités dans le domaine de l’octroi de licences de savoir‑faire par l’OMPI serait extrêmement utile. Elle a poursuivi en suggérant que les grandes sociétés, désireuses d’étendre le champ des rapports de responsabilité sociale des entreprises, devraient incorporer le transfert de technologie en faveur des pays en développement dans ces rapports et a proposé que l’OMPI, aux fins d’encourager ces initiatives, récompense les entreprises modèles présentant des rapports exemplaires en la matière.
3. Dans son exposé liminaire sur “Le transfert international de technologie du point de vue des pays en développement”, M. McLean Sibanda, président-directeur général (PDG), Innovation Hub, Pretoria (Afrique du Sud), a mis en évidence le rôle que peut jouer l’OMPI en vue de réduire les inégalités en matière de transfert de technologie. Il a notamment évoqué une approche en trois volets pour les pays en développement : renforcer le capital humain; développer les systèmes d’innovation au niveau national; et mettre en place un système de propriété intellectuelle équilibré. Prenant l’exemple de l’Afrique, qui a généré moins de 1% de la production mondiale de brevets, M. Sibanda a estimé que les disparités s’agissant de la part mondiale de la création, de la titularité des droits et de la commercialisation de la propriété intellectuelle étaient inacceptables et que l’OMPI se devait d’investir dans la mise en valeur du capital humain en vue de promouvoir le transfert de technologie. Citant le cas de la Corée du Sud (un pays qui avait connu une métamorphose grâce au transfert de technologie : en 1960, il était plus pauvre que n’importe quel pays d’Afrique subsaharienne, avec un revenu par habitant de 100 dollars É.‑U. il y a un demi‑siècle, contre 12 000 dollars É.‑U. aujourd’hui), M. Sibanda a estimé que l’OMPI devrait aider à la mise en place d’écosystèmes dans le domaine de la science, de la technologie et de l’innovation en créant des bureaux de transfert de technologie. L’OMPI pourrait par ailleurs contribuer à la mise en place d’un système de propriété intellectuelle équilibré, à la condition qu’il réponde aux besoins des pays quel que soit leur niveau de développement.

## Principales sessions

1. La partie principale du forum d’experts était divisée en trois sessions :
   1. La session 1, intitulée “Études analytiques sur le transfert international de technologie,” a comporté des exposés par les auteurs des six études sur le transfert de technologie qui avaient été réalisées dans le cadre du projet par des experts internationaux, chaque exposé étant suivi par des exposés des experts chargés de l’évaluation de ces études et des séances de questions‑réponses, au cours desquelles la parole a été donnée à tous les participants souhaitant poser des questions.
   2. Au cours de la session 2, intitulée “Mesures de promotion du transfert international de technologie : problèmes et solutions,” un groupe de 8 experts, guidé par une animatrice, a débattu des problèmes et solutions possibles concernant le transfert international de technologie en rapport avec six thèmes différents : le renforcement des capacités; la coopération mondiale; le cadre institutionnel; le cadre réglementaire; l’infrastructure de l’innovation; et les mécanismes de financement et d’évaluation, avec des séances approfondies de questions‑réponses à l’issue des débats du groupe d’experts sur chacun des thèmes.
   3. Au cours de la session 3, intitulée “Récapitulation et clôture : sujets de réflexion pour le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) de l’OMPI”, les experts, guidés par l’animatrice, ont convenu d’une liste de “réflexions d’experts” qui serait soumise à l’examen du CDIP, en vue de l’incorporation des travaux visant à mettre en œuvre ces réflexions dans les programmes de travail de l’OMPI.

### Session 1 : études analytiques sur le transfert international de technologie

1. La session 1, intitulée “Études analytiques sur le transfert international de technologie,” a proposé des exposés par les auteurs des six études sur le transfert de technologie qui avaient été réalisées dans le cadre du projet par les experts internationaux, chaque exposé étant suivi par des exposés des experts chargés de l’évaluation de ces études et des séances de questions‑réponses, au cours desquelles la parole a été donnée à tous les participants du Forum souhaitant poser des questions.

#### Étude sur le transfert international de technologie : une analyse du point de vue des pays en développement

1. L’étude intitulée “Analyse du transfert international de technologie du point de vue des pays en développement”[[7]](#footnote-8) était l’œuvre de MM. Keith Maskus et Kamal Saggi et a été présentée par l’un de ses auteurs, M. Kamal Saggi. Dans son exposé, M. Saggi a recensé les filières officielles pour le transfert international de technologie en vue de relever les défis liés aux transactions dans le domaine technologique. Selon M. Saggi, les filières traditionnelles étaient au nombre de trois : a) le commerce des biens et des services; b) l’investissement direct étranger; et c) la concession de licences de propriété intellectuelle, y compris la concession sous licence de secrets d’affaires. Récemment, a‑t‑il ajouté, de nouvelles filières de transfert international de technologie avaient vu le jour par le biais de : d) l’innovation ouverte; e) la migration; et e) les réseaux mondiaux d’innovation. L’étude posait la question de savoir si l’émergence de ces nouveaux éléments relatifs au transfert international de technologie exigeait un nouvel ensemble de politiques.
2. Selon M. Saggi, il résultait de cette évolution que, en plus des politiques multilatérales, le transfert international de technologie pouvait être favorisé par ces nouvelles filières a) en améliorant les chances d’un engagement significatif avec les réseaux de recherche et l’innovation ouverte; b) en encourageant une meilleure mobilité temporaire des travailleurs qualifiés et des entrepreneurs; et c) en préconisant l’adoption d’un traité international sur l’accès à la science et à la technologie de base, qui permettrait une mise en commun, notamment du savoir‑faire.
3. La présentation de l’étude a été suivie d’un exposé de l’expert chargé de son évaluation, M. Walter Park. Celui‑ci a mis l’accent sur la répartition mondiale des dépôts de brevet établissant la priorité pour les pays en développement (à l’exception de la Chine, de la Corée du Sud et de Taïwan (Province de Chine)) qui, selon les données de l’Office européen des brevets, avait baissé, passant de 2,4% en 1995 à 1,6% en 2009. L’évaluateur estimait que la participation aux réseaux mondiaux d’innovation devrait être encouragée et qu’un traité sur l’accès à la science et à la technologie de base pourrait faciliter la diffusion des ressources scientifiques et technologiques ainsi que la création de fonds communs.

#### Étude sur l’économie de la propriété intellectuelle et le transfert international de technologie

1. L’étude intitulée “Économie de la propriété intellectuelle et transfert international de technologie”[[8]](#footnote-9) a été présentée par son auteur, M. A. Damodaran. Dans sa présentation, l’auteur s’est concentré sur trois questions : a) le rôle de la concession de licences dans le transfert de technologie; b) le rôle des brevets issus de la recherche financée par des fonds publics; et c) l’importance de la capacité d’assimilation et le rôle de la migration intellectuelle. Selon lui, la concession de licences de droits de propriété intellectuelle devait être considérée comme un instrument essentiel pour le transfert international de technologie. Le marché des technologies était en plein essor, mais tous les pays ne bénéficiaient pas de ces technologies, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et certains pays en développement. Parmi les autres possibilités d’octroi figuraient la concession de licences obligatoires pour les médicaments ou la mise en commun des brevets pour les technologies vertes.
2. La présentation de l’étude a été suivie d’un exposé de l’expert chargé de son évaluation, M. Francesco Lissoni. Celui‑ci a centré son intervention sur les brevets issus de la recherche financée par des fonds publics, déclarant que la sensibilisation de l’opinion publique et l’influence des gouvernements dans les accords négociés bénéficiaient de la transparence des informations sur la mesure dans laquelle certaines inventions étaient fondées sur des recherches publiques ou un financement public direct préexistants (“principe de traçabilité”). Enfin, sur la question de la capacité d’assimilation et de la migration intellectuelle, l’évaluateur a ajouté que les inventeurs issus de l’immigration prenaient une part croissante dans la science et la technologie des pays développés. Il a proposé que leur rôle soit retracé dans les brevets comportant des informations sur la nationalité en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), grâce à l’analyse des noms et au couplage des données.

#### Étude sur les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle menées dans les pays développés pour promouvoir le transfert de technologie

1. L’étude intitulée “Politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle menées dans les pays développés pour promouvoir le transfert de technologie”[[9]](#footnote-10) a été présentée par son auteur, M. Sisule Musungu. Dans sa présentation, l’auteur a énoncé un certain nombre de recommandations concernant la divulgation dans les brevets (normes plus claires), les mesures à la frontière (les droits de propriété intellectuelle ne devraient pas entraver les exportations, notamment les marchandises en transit), l’exportation de marchandises produites dans le cadre de licences obligatoires et les dispositions relatives à la concession de licences visant à assouplir les restrictions concernant la localisation de l’utilisation, notamment pour les innovations financées par des fonds publics. S’agissant du rôle de la divulgation dans les brevets, l’auteur a déclaré que l’amélioration de la qualité des brevets pouvait être renforcée par de meilleures normes en matière de divulgation, une meilleure accessibilité des bases de données et des outils de recherche et l’introduction d’examens interparties après délivrance.
2. La présentation de l’étude a été suivie d’un exposé de l’expert chargé de son évaluation, M. Walter Park, qui a mis en avant le rôle de la divulgation dans les brevets. Tout en convenant que la qualité des brevets était variable, l’évaluateur a fait valoir que les brevets ne représentaient pas la totalité du produit. Il a ajouté que d’autres types de droits de propriété intellectuelle, tels que les secrets d’affaires et le savoir‑faire, étaient tout aussi importants. En vérité, des normes plus strictes en matière de protection des secrets d’affaires avaient une incidence sur le transfert de technologie.

#### Études de cas sur la coopération et l’échange entre instituts de recherche‑développement des pays développés et des pays en développement

1. L’étude intitulée “Études de cas sur la coopération et l’échange entre instituts de recherche‑développement des pays développés et des pays en développement”[[10]](#footnote-11) a été présentée par son auteur, M. Bowman Heiden. Dans sa présentation, l’auteur a fourni des exemples concrets provenant de huit études de cas. Selon lui, l’analyse des modèles de valeur et du rôle des droits de propriété intellectuelle dans les différentes études de cas avait permis de tirer les conclusions suivantes : deux études de cas (le projet de recherche sur le cancer gastrique et le programme portant sur la diarrhée infantile) étaient fondées sur la publication de savoirs destinés à une utilisation dans la sphère publique; deux études de cas (le projet de médicaments contre le VIH à prendre une seule fois par jour et le projet visant à produire des pommes de terre résistantes au mildiou) reposaient sur le contrôle exclusif du savoir afin de faciliter son utilisation sur les marchés commerciaux à des fins humanitaires; et trois études de cas (le projet sur les extraits phénoliques, le programme de concession de licences pour la fraise et le projet de nanostructures en caoutchouc) étaient fondées sur le contrôle exclusif du savoir aux fins de la concession de licences commerciales et de la création d’entreprises.
2. La présentation de l’étude a été suivie d’un exposé de l’expert chargé de son évaluation, M. Nikolaus Thumm. Celui‑ci a complété l’exposé de l’auteur en présentant des éléments recueillis dans les 7000 brevets européens faisant partie du projet de recherche européen sur la valeur des brevets, PATVAL, qui indiquaient que seuls 5% des brevets étaient réellement pertinents, 15% avaient une certaine pertinence tandis que 80% en étaient totalement dépourvu. Cela constituait dès lors un argument supplémentaire en faveur de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour promouvoir l’ouverture et le transfert du savoir.

#### Étude sur les “Politiques favorisant la participation des entreprises au transfert de technologie”

1. L’étude intitulée “Politiques favorisant la participation des entreprises au transfert de technologie”[[11]](#footnote-12) a été présentée par son auteur, M. Philip Mendes. Ce dernier a fait un tour d’horizon complet des politiques appliquées dans les entreprises, y compris des politiques fiscales, des subventions de recherche du côté de la demande, des politiques visant à faciliter l’accès au financement, des politiques visant à abaisser le niveau de risque lié à la recherche‑développement, des programmes de marchés publics, des politiques visant à favoriser des liens entre les milieux universitaires et les entreprises et à renforcer leur engagement, des politiques visant à encourager le transfert de technologie à l’échelle internationale et des politiques visant à faciliter les négociations entre les milieux universitaires et les entreprises.
2. Cet exposé a été suivi d’un autre exposé présenté par l’évaluateur, M. Nikolaus Thumm. Ce dernier a indiqué que de nombreux exemples présentés dans l’étude concernaient des incitations publiques à l’investissement dans la recherche‑développement et non pas dans les mécanismes de transfert de technologie à proprement parler. Encourager la recherche‑développement pouvait accroître le transfert de technologie, mais pas nécessairement dans tous les cas, car le processus d’innovation n’était pas un processus linéaire d’entrée‑sortie.

#### Étude sur les “Autres moyens d’appui à la recherche‑développement existant en dehors du système des brevets, y compris les mécanismes d’incitation et d’attraction, en accordant une attention particulière aux prix décernés à titre d’encouragement à l’innovation et aux modèles de développement en libre accès”

1. L’étude intitulée “Autres moyens d’appui à la recherche‑développement existant en dehors du système des brevets, y compris les mécanismes d’incitation et d’attraction, en accordant une attention particulière aux prix décernés à titre d’encouragement à l’innovation et aux modèles de développement en libre accès”[[12]](#footnote-13) a été présentée par son auteur, M. James Love. Ce dernier a fait un tour d’horizon complet des autres moyens d’appui à la recherche‑développement existant en dehors du système des brevets, y compris du financement public direct de la recherche, des politiques fiscales, de la prescription d’un financement de la recherche basé sur un pourcentage des ventes de produits et des prix d’encouragement à l’innovation. L’auteur a également suggéré que l’OMPI a) approfondisse la compréhension des autres moyen d’appui à la recherche‑développement existant en dehors du système des brevets qui comportent des aspects qui touchent au commerce, y compris des subventions, des politiques fiscales et des prix d’encouragement à l’innovation, b) trouve des moyens d’utiliser des mécanismes de financement de la recherche‑développement existant en dehors du système des brevets, lorsque des droits de brevet garantis conduisent à des situations socialement inacceptables en termes d’accès et de coût, c) promeuve une plus grande transparence en ce qui concerne les coûts et les avantages (et la répartition des coûts et des avantages) du système des brevets et des moyens existant en dehors du système des brevets, et d) procède à une analyse plus rigoureuse du rapport coût‑efficacité des différents mécanismes.
2. Cette présentation a été suivie d’un exposé présenté par l’évaluateur, M. Dominique Foray. Ce dernier a mis l’accent sur les éléments suivants : a) en ce qui concerne la comparaison faite entre les prix et les brevets, il ne fallait pas limiter l’évaluation à la tension évidente entre les mécanismes d’incitation et la maximisation de l’accès au savoir après qu’il a été produit; pour obtenir une évaluation comparative complète, il aurait été utile de définir des critères supplémentaires, notamment en ce qui concerne l’orientation des activités d’innovation, l’accroissement de la concurrence, le fait de garantir le processus d’innovation dans son ensemble ou encore de réduire à un minimum les coûts de suivi; b) comparer les brevets et les prix de manière indépendante, sans procéder à une quelconque analyse des institutions qui les produisent et les gèrent, était sans intérêt. Les brevets pouvaient remplir de nombreuses fonctions et servir de nombreux intérêts selon la nature institutionnelle du titulaire du brevet. Tout programme de recherche devrait comprendre une analyse économique des brevets vis‑à‑vis de l’institution concernée, qui apporte un éclairage nouveau sur le rôle des brevets dans l’innovation et permette de comparer les différents types de mécanismes tels que les brevets et les prix.

### Session 2 : mesures de promotion du transfert international de technologie : problèmes et solutions

1. Durant la session 2, intitulée “Mesures de promotion du transfert international de technologie : problèmes et solutions”, un groupe composé de huit experts, dirigé par une animatrice, a discuté des problèmes et des solutions éventuelles liés au transfert international de technologie, et abordé notamment les thèmes suivants : le renforcement des capacités; la coopération mondiale; le cadre institutionnel; le cadre réglementaire; l’infrastructure de l’innovation; et les mécanismes de financement et d’évaluation. Ces discussions ont donné lieu à plusieurs séances de questions‑réponses avec les participants sur chacun des thèmes abordés.
2. Les experts internationaux ayant pris part à ces discussions, ainsi que l’animatrice, ont été sélectionnés sur la base des critères approuvés par les États membres (document CDIP/14/8 Rev.2[[13]](#footnote-14)), notamment sur la base de critères qui reposent sur un équilibre en termes de représentation géographique (pays développés et pays en développement), de milieu professionnel (secteurs public et privé) et de point de vue concernant le rôle de la propriété intellectuelle dans le transfert de technologie. Conformément au mandat examiné par les États membres durant la quatorzième session du CDIP (document CDIP/14/8 Rev.2), les experts ont été invités à “se familiariser avec les résultats attendus. Lors de la formulation d’idées à inscrire sur la liste de propositions et de mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie à présenter au CDIP pour examen, les experts devraient partir du plus petit dénominateur commun entre toutes ces idées et tenir compte des éléments qui sont à la fois réalistes et mutuellement acceptables et bénéfiques comme point de départ pour parvenir à des solutions communes”.
3. Les experts ci‑après ont participé aux discussions de groupe :
   1. M. Jaroslav Burčík, directeur, Centre pour la technologie et l’innovation, Université technique de Prague (République tchèque);
   2. M. Francisco Rafael Cano Betancourt, directeur, planification, évaluation et développement, Conseil national pour la science et la technologie, Guatemala (Guatemala);
   3. Mme Sherry Knowles, directrice, Knowles Intellectual Property Strategies, LLC, Atlanta, Géorgie (États‑Unis d’Amérique);
   4. M. Sifeddine Labed, directeur, Formation, Recherche, Innovation et Transfert de Technologie, Ministère des technologies de l’information et de la communication (TICs), Alger (Algérie);
   5. Mme Allison Mages, conseillère principale, IP Procurement and Policy, General Electric Company, représentante de l’Intellectual Property Owners Association, Washington (États‑Unis d’Amérique);
   6. M. McLean Sibanda, président‑directeur général (PDG), Innovation Hub, Pretoria (Afrique du Sud);
   7. M. Xia Wenhuan, directeur, Business Development, Transpacific IP Group Limited, Beijing (Chine); et
   8. Mme Audrey Yap, membre fondatrice et directrice, IP Department, Yusarn Audrey (Singapour).
4. Toutes les discussions de groupe de la session 2 ont été animées par Mme Alison Brimelow, présidente, Centre du droit d’auteur et des nouveaux modèles d’affaires dans l’économie créative (CREATe), Conseil consultatif des programmes des conseils de recherche du Royaume‑Uni, Université de Glasgow, Glasgow (Royaume‑Uni).

#### Session 2.a) : Renforcement des capacités

1. Le premier volet de la session portait sur le renforcement des capacités. Les experts ont souligné que, compte tenu de la dichotomie entre pays du Nord et pays du Sud et de l’écart technologique grandissant, la principale difficulté dans les pays du Sud concernait le facteur humain. Le transfert de technologie reposait fondamentalement sur le facteur humain. C’est pourquoi il était impératif de renforcer les capacités et, pour ce faire, de proposer systématiquement au personnel des offices de transfert de technologie des programmes de formation couvrant tous les aspects liés au transfert de technologie, de l’idée à sa commercialisation, ainsi que des ateliers régionaux avec les décideurs politiques et les représentants du milieu académique et du secteur privé. Certains experts ont proposé d’organiser des conférences internationales sur le transfert de technologie, qui auraient lieu chaque année dans un pays hôte différent et durant lesquelles les rencontres interentreprises seraient encouragées.

#### Session 2.b) : Coopération mondiale

1. Le deuxième volet portait sur la coopération mondiale. Les experts ont souligné les efforts actuels déployés par l’OMPI sur les plates‑formes existantes. L’OMPI pourrait s’appuyer sur ces exemples pour créer une plate‑forme qui contribue à l’échange d’informations sur les succès et les échecs enregistrés dans le domaine du transfert de technologie, à l’élaboration de programmes de transfert de technologie par l’échange, l’encadrement et le regroupement de professionnels du transfert de technologie, et à la coopération Sud‑Sud par l’intermédiaire de programmes régionaux. Pour aller plus loin encore, un expert a suggéré que cette plate‑forme devienne à terme un “centre d’échange” qui réunisse l’offre et la demande.

#### Session 2.c) : Cadre institutionnel

1. Le troisième volet portait sur le cadre institutionnel. Les experts ont estimé que le cadre institutionnel était essentiel mais que, jusqu’à présent, il était demeuré le parent pauvre du transfert de technologie dans les pays en développement. Pour remédier à cette situation, les experts ont proposé de diffuser les pratiques recommandées, compte tenu des éléments contextuels, et notamment de contribuer à l’élaboration de politiques institutionnelles pour les offices de transfert de technologie, avec des directives et des solutions pour l’exploitation des données, mais également de créer des programmes visant à promouvoir la communication entre les universités, des instituts de R‑D et les petites et moyennes entreprises (PME). Certains experts ont suggéré que l’OMPI mette en place un service d’assistance en matière de transfert de technologie et qu’elle fasse la promotion des programmes d’échange pour les professionnels dans le domaine du transfert de technologie. Conscients des retombées positives de l’effet d’émulation dans les économies fondées sur le savoir et dans celles fondées sur l’innovation, les experts ont suggéré que l’OMPI encourage la réflexion dans ce sens. L’une des idées proposées était d’élaborer un “Indice mondial du transfert de technologie” afin d’établir un classement des pays en fonction de leurs résultats dans le domaine du transfert de technologie.

#### Session 2.d) : Cadre réglementaire

1. Le quatrième volet portait sur le cadre réglementaire. Les experts sont convenus qu’un système de propriété intellectuelle robuste et prévisible était essentiel pour promouvoir le transfert de technologie. C’est pourquoi l’OMPI devrait aider les gouvernements à mettre à jour leurs lois et leurs règlements en matière de propriété intellectuelle et les encourager à adhérer à ses traités du PCT, de Madrid et de La Haye. Un des experts a rappelé le succès phénoménal du Bayh‑Dole Act. Depuis 1980, cette loi permettait aux universités, aux petites entreprises et aux institutions à but non lucratif de devenir propriétaire d’une invention en priorité par rapport au gouvernement. Jusqu’à présent, cette loi avait eu un succès sans précédent, rapportant 836 milliards de dollars É.‑U. à l’économie américaine. À titre d’exemple, en 2011, 591 nouveaux médicaments avaient été commercialisés et 670 nouvelles sociétés avaient été créées. Certains participants ont insisté sur le fait qu’il fallait toujours, lorque l’on déterminait les besoins, tenir compte des réalités sur le terrain avant d’essayer de mettre en place un modèle importé d’ailleurs.

#### Session 2.e) : Infrastructure de l’innovation

1. Le cinquième volet portait sur l’infrastructure de l’innovation. Les experts ont présenté des exemples de programmes, tels que le programme Kujenga mis en œuvre par GE, signifiant “construire” en swahili, qui était fondé sur trois piliers : donner les moyens, équiper et développer. Ces programmes permettaient d’acquérir une expérience pratique dans de nombreux pays d’Afrique. Les experts ont proposé que l’OMPI contribue à la mise en place d’offices de transfert de technologie et à la création de réseaux d’excellence. Un des experts a mentionné les retombées spectaculaires qu’avaient eues les pépinières d’entreprises, les parcs scientifiques et les accélérateurs d’entrepreneuriat en Chine, et était d’avis que, compte tenu de ce succès, l’OMPI pourrait réaliser des travaux empiriques sur l’utilisation qui était faite de la propriété intellectuelle dans ces pépinières, parcs et accélérateurs pour promouvoir le transfert de technologie.

#### Session 2.f) : Mécanismes de financement et d’évaluation

1. Le sixième volet portait sur les mécanismes de financement et d’évaluation. Les experts ont estimé que les mécanismes de financement et d’évaluation étaient au cœur de la question du transfert de technologie. Parmi les propositions faites à cet égard, il avait été suggéré que l’OMPI contribue à la création de mécanismes nationaux d’évaluation moyennant un instrument d’audit de la propriété intellectuelle. Elle pourrait également fournir une base de données relative aux sources de financement et aider les gouvernements à élaborer des mesures d’incitation à l’investissement dans les initiatives de transfert de technologie. Les experts sont également convenus que les perspectives de marchés étaient nombreuses dans les pays en développement, ce qui constituait une source de motivation supplémentaire pour promouvoir le transfert international de technologie.

### Session 3 : récapitulation et clôture : sujets de réflexion pour le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) de l’OMPI

1. D’emblée, l’animatrice a déclaré que le groupe d’experts avait réuni un certain nombre de “réflexions” mais qu’aucun programme n’avait été établi. En outre,
   * 1. le transfert international de technologie était jugé efficace, mais actuellement au ralenti; et
     2. en ce qui concerne le facteur humain, il fallait renforcer les capacités, car le facteur humain était à la fois au centre de la réflexion et le catalyseur du transfert international de technologie.
2. L’animatrice a dressé une liste des “réflexions des experts” que tous les membres du groupe d’experts sont convenus de présenter au CDIP pour examen et approbation, afin que soient intégrées dans le programme de travail de l’OMPI des activités destinées à la mise en œuvre de ces “réflexions d’experts”. Cette liste contenait les éléments ci‑après :
   1. créer une plate‑forme de transfert de technologie sur laquelle seraient mises à disposition des informations sur les technologies qui sont disponibles (“l’offre”) et celles qui sont nécessaires (“la demande”). Cette plate‑forme pourrait ensuite évoluer vers une plate‑forme d’échange dans le domaine du transfert de technologie;
   2. diffuser les pratiques recommandées qui illustrent les cas de transfert efficace de technologie à l’échelle internationale, au moyen notamment des plates‑formes existantes de l’OMPI et des exemples de réussites tirés de l’Indice mondial de l’innovation, dans le cadre d’événements régionaux organisés périodiquement;
   3. créer un service d’assistance de l’OMPI en matière de transfert de technologie destiné à répondre aux besoins des États membres et à promouvoir l’échange d’informations sur les succès et les échecs enregistrés dans le domaine du transfert de technologie, pour ensuite évoluer vers un “centre d’échange” d’informations et de technologies;
   4. réaliser des travaux empiriques sur les parcs scientifiques, les pépinières d’entreprises et les accélérateurs d’entrepreneuriat et sur l’utilisation qui est faite de la propriété intellectuelle pour promouvoir le transfert de technologie;
   5. élaborer du matériel de formation fondé sur des études de cas pour contribuer à un transfert de technologie plus efficace;
   6. sensibiliser l’opinion au rôle essentiel que jouent le cadre de la propriété intellectuelle et l’adhésion aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, qui sont une condition nécessaire mais non suffisante pour un transfert de technologie efficace;
   7. trouver des moyens permettant d’utiliser les droits de propriété intellectuelle issus de la recherche financée par des fonds publics au service du développement socioéconomique et les mettre en œuvre compte tenu des besoins particuliers recensés au niveau local;
   8. poursuivre les travaux sur le transfert international de technologie, qui sont utiles et devraient être soutenus par le CDIP.
3. Dans les discussions qui ont suivi entre les participants du forum, l’OMPI a été félicitée pour l’organisation de ce qui avait été considéré comme un événement important durant lequel les participants avaient beaucoup appris sur les questions relatives au transfert international de technologie. Tous les intervenants, et notamment les membres du groupe d’experts et l’animatrice, ont été félicités pour leurs excellentes contributions. En ce qui concerne les “Réflexions des experts”, les participants ont remercié l’animatrice pour son résumé concis; celui‑ci n’a fait l’objet d’aucune modification.
4. En ce qui concerne le rôle de l’OMPI dans la promotion du transfert international de technologie, les participants ont estimé que l’OMPI devrait en outre sensibiliser l’opinion publique, fournir des informations sur la manière d’obtenir de l’aide, diffuser les pratiques recommandées et, compte tenu du succès rencontré par les plates‑formes existantes de l’OMPI, créer une nouvelle plate‑forme (“centre d’échange”) axée sur la demande, permettant de mettre en relation les “demandeurs” et le secteur privé, les PME et les universités, étant entendu que les demandes devraient être très spécifiques. À cet égard, les participants ont prié instamment l’OMPI d’intensifier ses relations avec le secteur privé.
5. Enfin, il a été souligné que l’OMPI devrait poursuivre les travaux sur le thème du transfert de technologie dans le cadre d’un instrument approprié et qu’une approche plus globale en ce qui concerne la promotion du transfert international de technologie devrait être adoptée, qui tienne compte de l’OMPI, des gouvernements, mais également d’un vaste éventail d’autres parties prenantes concernées.
6. Au terme de l’évaluation, M. Mario Matus, vice‑directeur général, Secteur du développement, a prononcé une allocution de clôture.

# Retour d’information

1. À la fin du forum, les participants ont été invités à évaluer la manifestation en répondant à un questionnaire distribué à tous les participants au début du forum. Vingt‑quatre participants ont répondu à ce questionnaire.
2. Parmi les personnes ayant répondu,
   1. 88% des participants ont jugé l’organisation de la manifestation “excellente” ou “bonne”;
   2. 97% des participants ont jugé le programme final de la manifestation “très intéressant” ou “intéressant”;
   3. 96% des participants ont jugé la qualité des intervenants et des exposés “excellente” ou “bonne”;
   4. 60% des participants ont jugé la qualité des documents “excellente” ou “bonne”; et
   5. 100% des participants ont indiqué que cette manifestation avait “pleinement” ou “en grande partie” répondu à leurs attentes.

[Fin de l’annexe et du document]

1. http://www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=156582. [↑](#footnote-ref-2)
2. http://www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=290583. [↑](#footnote-ref-3)
3. http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=35562. [↑](#footnote-ref-4)
4. http://www.wipo.int/webcasting/fr/. [↑](#footnote-ref-5)
5. http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/wipo\_inn\_ge\_15/wipo\_inn\_ge\_15\_inf\_2\_prov.pdf. [↑](#footnote-ref-6)
6. http://www.wipo.int/pressroom/fr/stories/int\_tech\_transfer.html. [↑](#footnote-ref-7)
7. http://www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=287165. [↑](#footnote-ref-8)
8. http://www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=287167. [↑](#footnote-ref-9)
9. http://www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=287217. [↑](#footnote-ref-10)
10. http://www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=287221. [↑](#footnote-ref-11)
11. <http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=287164>. [↑](#footnote-ref-12)
12. <http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=287218>. [↑](#footnote-ref-13)
13. <http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=290583>. [↑](#footnote-ref-14)